



Crise sanitaire : rendre prioritaire la prévention et l'anticipation pour une meilleure gouvernance



Saisine liée : CRISES SANITAIRES : PRÉVENIR, ANTICIPER, COORDONNER

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Le 14 avril dernier, le CESE adoptait en assemblée plénière un avis consacré aux crises sanitaires. A l'origine de cette initiative, une certitude : la France sera inévitablement confrontée à de nouveaux événements sanitaires exceptionnels. L'infection de plusieurs passagers du navire MV Hondius par un hantavirus de type Andes vient corroborer ce constat.

Une nouvelle zoonose

L'hantavirus des Andes est une zoonose connue, provoquant selon l'INSERM, des défaillances respiratoire et cardiaque pouvant être létales. Les croisiéristes du navire MV Hondius, foyer de l'épidémie, ont été débarqués au large des îles Canaries les 10 et 11 mai. Ils ont aujourd'hui rejoint leurs pays, alors que de son côté, l'OMS en lien avec les autorités sanitaires de ces pays ont établi plusieurs protocoles pour éviter la propagation du virus : tests, isolement, traçage des cas contacts. Plusieurs centres hospitaliers notamment de Paris, Marseille, Rennes accueillent ainsi les passagers français les plus atteints et les cas contacts identifiés à date, affectés par l'Hantavirus.

Même s'il est annoncé différent du Covid-19, ce virus évoque à nouveau des mesures de confinement, d'équipements de protection, des prises de paroles politiques et médiatiques qui se multiplient.

Les recommandations de l'avis « Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner » du CESE

L'avis du CESE exprime une première conviction : « **Prévenir les risques qui pèsent sur la santé, c'est nécessairement préserver les écosystèmes et leur fonctionnement** ».

En effet, la fragilisation des écosystèmes, comme la mondialisation des échanges, l'antibiorésistance concourent à l'aggravation des risques pour la santé humaine. Il faut renforcer la recherche scientifique pour mieux les comprendre et les appréhender. Car ces nouveaux risques s'ajoutent aux risques naturels, économiques, technologiques et géopolitiques. et laissent présager des crises au caractère de plus en plus **hybride**. Cette dimension systémique rend la coordination des différents acteurs impliqués dans la prévention encore plus impérieuse.

C'est pourquoi le CESE estime qu'il faut progresser, concrètement, dans la **mise en œuvre de l'approche One Health/Une seule santé** promue par les Nations unies et intégrer plus fortement les objectifs de santé dans toutes les politiques publiques.

Les préconisations de l'avis du CESE s'organise autour de deux axes :

- **des prérequis structurants**, qui sont autant d'actions à engager dès maintenant pour prévenir les crises sanitaires ou limiter leurs impacts.

Les objectifs : renforcer l'autonomie stratégique et la recherche en France et à l'échelle de l'Union européenne ; répondre aux difficultés structurelles de notre système de santé ; limiter les « effets démultiplicateurs » des crises sur la pauvreté et sur les inégalités ; améliorer la diffusion et l'appropriation d'une culture de la prévention et rétablir les conditions de la confiance dans la science

- **des principes qui devraient s'appliquer à la gouvernance des crises** : renforcer la « culture du risque » et ne recourir aux régimes d'exception qu'en situation de crise de haute intensité ; consolider les expertises, clarifier leur rôle et organiser leur

coordination ; renforcer la place donnée aux sciences sociales et aux enjeux éthiques ; assurer la continuité de la démocratie en santé ; adapter les réponses aux réalités des territoires et améliorer leur appropriation par les acteurs locaux ; garantir une information fiable, transparente et accessible ; systématiser les retours d'expérience (RETEX) dans une optique de sauvegarde et de transmission des savoirs.

Le CESE a la double conviction qu'il ne faut pas attendre la prochaine crise pour agir et que les différentes composantes de la société civile organisée ont un rôle à jouer.

L'avis du CESE

Les rapporteurs

Gilles Bonnefond (Groupe des Non-inscrits) : Docteur en pharmacie, Gilles Bonnefond est vice-président la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) qu'il représente au sein du groupe des Non-inscrits du CESE. Il siège à la commission Affaires sociales et santé et à la commission temporaire « Avis transverse ».

Christelle Caillet (groupe de la CFDT) : Aide-soignante, Christelle Caillet est Secrétaire générale syndicat CFDT santé sociaux du Doubs. Membre du groupe de la CFDT du CESE, elle siège aux commissions Affaires sociales et santé et Travail et emploi. En 2024, elle a rapporté l'avis « Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis ».

Aller plus loin

Redécouvrez **la séance plénière de cet avis, la synthèse du texte, les nombreuses auditions** (Direction de la santé, ARS, professionnels de santé, conseil scientifique, comité de veille et d'anticipation des risques sanitaires (COVARIS), élus, associations...).

En savoir plus